



Question sur la procreation médicalement assistée

Par laure32

Bonjour je suis suivie en PMA et j'ai une question par rapport au travail. Par exemple mercredi j'étais d'après midi et le matin en repos j'avais un rdv dans mon centre PMA mais mon employeur l'a compté en repos. Est ce qu'il a raison ou dois-je le compter dans les heures de travail, sachant que c'est 3h de temps entre le trajet et la période de l'examen. Merci de votre réponse.